

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVIALLÉ Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 23 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

*FINANCES*  
**Budget Assainissement**  
**API/CP 020 – Système d'assainissement de Motz – Révision 7**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLU, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire par l'évolution démographique.

Dans la continuité du travail initié par la commune avant le transfert de compétence et en application du zonage d'assainissement proposé en Conseil d'Exploitation en décembre 2017 il est proposé de créer un système d'assainissement (réseau + station d'épuration) sur la commune de Motz. Le détail de l'opération est le suivant : création d'une station d'épuration, desserte du hameau de Chateaufort et de la Base de loisirs, desserte du hameau de Langefan, desserte du hameau des Iles, desserte de la Zone Industrielle.

Le montant de l'opération est actuellement de 2 126 300 euros HT. Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier les crédits de paiements 2023 au regard des réalisations 2023. L'autorisation de paiement est inchangée. Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiements 2024 relative à l'opération sur le système d'assainissement de Motz.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



**APCP020 - Système assst Motz - Révision 7**  
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP020 - Système assainissement Motz		
Budget :	ASSAINISSEMENT		
Imputation analytique :	275 et 275AP		
Montant initial de l'opération :	1 836 300,00 euros		HT
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	⇒	(révision n°1)
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	⇒	(révision n°2)
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	⇒	(révision n°3)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	⇒	(révision n°4)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	⇒	(révision n°5)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	⇒	(révision n°6)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	⇒	(révision n°7)
DEPENSES	Voté	Proposé	
Dépenses réalisées 2017	39 689,44	39 689,44	
Dépenses réalisées 2018	119 399,33	119 399,33	
Dépenses réalisées 2019	302 073,60	302 073,60	
Dépenses réalisées 2020	483 836,35	483 836,35	
Dépenses réalisées 2021	399 770,83	399 770,83	
Dépenses réalisées 2022	558 033,29	558 033,29	
Dépenses réalisées 2023	210 000,00	120 139,36	
Dépenses programmées 2024	13 497,16	3 500,00	
Dépenses programmées 2025		99 857,80	
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 300,00</b>	<b>2 126 300,00</b>	
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues		0,00	
dont subventions perçues		0,00	
F.C.T.V.A. théorique		0,00	
Emprunt		1 300 000,00	
Autofinancement		826 300,00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 126 300,00</b>	



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 23 : Budget Assainissement - AP/CP 020 - Système d'assainissement de Motz - Révision 7 - -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4893 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4893-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

